

29 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, le mercredi 29 novembre 2023 à 18 hrs 30, à laquelle :

Sont présents :

Sylvain Denis Christine Morin
Réal Champagne Sylvain Plante
Jocelyn Côté

Formant quorum sous la présidence de : Monsieur Marc Girard

Autre présence: Susie Trudel, directrice

Veillez noter que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18 h 00 à 18 h 30

Informations :

M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous, il est 18 hrs 30

2023-11-105

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 hrs 30 et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;

Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :

Période de questions de l'assistance

-Peut-on enregistrer les réunions?

-Comment régler le problème avec le citoyen de Baie McAdam?

-Questionnement sur les 2 dossiers juridiques des dernières années.

-Pouvons nous avoir une subvention pour payer les frais judiciaires?

Informations :

La directrice informe le conseil qu'elle a reçu en date du 29 novembre 2023, la démission du conseiller M. Benoît L'Heureux.

Informations :

Demande verbale : permis émis

Gilles Ayotte, Baie McAdam, rallonge adjacente au garage existant

2023-11-106

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2023

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

D'accepter le procès-verbal tel que présenté en corrigeant l'information concernant la ministre Guilbault pour l'annonce concernant les limites de vitesse dans les villages.

Les municipalités pourront gérer la limite de vitesse pour leurs chemins municipaux et non pas les routes appartenant au ministère des Transports.

2023-11-107

Approbation des dépenses municipales

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

D'accepter les dépenses municipales pour le mois d'octobre 2023 au montant de 91 746.84\$

2023-11-108

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 12 646.50\$ pour la période du 1^{er} au 29 novembre 2023.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 6 décembre 2023

Susie Trudel, directrice générale

Informations

Dossier judiciaire d'expropriation :

Le Tribunal Administratif du Québec a rendu sa décision concernant le dossier d'expropriation. A titre d'indemnité d'expropriation, la partie expropriée réclamait un montant de 161 215\$ qui incluait leur frais d'expertise. Les juges ont tranché pour que la partie expropriante (MRC de Témiscamingue) paie une indemnité de 55 318.75\$ incluant les frais d'expertise. Le CMLI devra rembourser la MRC pour le montant de l'indemnité à payer. Ce dossier judiciaire qui dure depuis 2018 aura coûté aux payeurs de taxes de Laniel, un total de 131 010\$ et il reste une facture de notre avocat à recevoir.

2023-11-109

Projet : Complexe des Eaux profondes

Il est proposé par M. Sylvain Denis

Et résolu unanimement

- **QUE le Comité Municipal de Laniel appuie le projet du *Complexe des Eaux profondes* pour la nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.**
- **QUE le Comité Municipal de Laniel s'engage à conclure une entente de service et de contribution financière annuelle avec le *Complexe des Eaux profondes* pour la nouvelle infrastructure aquatique au Témiscamingue afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.**

Informations

Suivi de dossier : radar pédagogique

Les 2 radars ont été installés côtés nord et sud du village. Quelques citoyens ont remarqué que les véhicules ralentissent à la vue de ces radars.

Informations :

Suivi de dossier : B-citi

La directrice a eu une rencontre Teams avec des représentants de B-citi le 16 novembre dernier. Ils sont supposés nous envoyer une nouvelle offre pour l'année 2024. A suivre.

Informations :

Tirage au sort : terrain chemin du Ski

276 personnes ont donné leur nom pour les 5 terrains sur le chemin du Ski.

Le tirage au sort a eu lieu au mois de novembre. Les personnes dont leur nom a été tiré au sort devaient choisir leur numéro de terrain dans les semaines à venir.

2023-11-110

Entente incendie 2024 à 2028

Considérant que le CMLI avait transmis une résolution (2023-10-102) à la Ville de Témiscamingue pour accepter l'entente proposée pour une période de 5 ans en date du 27 octobre 2023;

Considérant que depuis cette date, il y a eu un ajustement des coûts (achat de matériel) et le modèle retenu pour le calcul de la contribution a changé.

Il est proposé par Jocelyn Côté

Et résolu unanimement

Que le Comité Municipal de Laniel donne son accord sur le modèle retenu pour le calcul de la contribution pour les frais annuels reliés à cette entente pour le territoire de Laniel.

Que le Comité Municipal de Laniel accepte l'augmentation du montant pour 2024 de 7 564\$.

Que le comité autorise le président et la directrice à signer ladite entente.

Informations :

Taux de taxes 2024 : 0.9015

Taux de taxes 2023 : 0.9064

Un montant de 37 000\$ a été pris à même nos surplus pour pouvoir maintenir le taux de taxes 2024 équivalent à 2023.

Le conseil autorise la directrice à vérifier pour les emprunts possibles pour payer en 2024 la facture du Tribunal Administratif de 55 318\$, le réservoir souterrain à la Baie McAdam de 55 000\$ et l'augmentation de notre entente incendie de 7 564\$.

Informations :

Commission de la construction du Québec (CCQ)

Le chef d'unité de la CCQ du bureau de l'Abitibi-Témiscamingue nous informe que dorénavant, lors de l'émission d'un permis, nous devons aviser le citoyen que lors d'une construction, il devra s'assurer de faire affaire avec une entreprise qui est conforme au Québec (RBQ, CCQ), même si l'entreprise vient de l'Ontario ou d'ailleurs. Ceci exclus les auto-construction.

Il a été convenu avec le chef d'unité, que nous devons leur envoyer la totalité des permis émis une fois par mois.

2023-11-111

Emploi été Canada 2024

Il est proposé par Sylvain Plante

Résolu unanimement

De faire une demande pour un(e) étudiant(e) dans le cadre de Emplois d'été Canada.

De donner 2\$ de l'heure de plus que le salaire minimum.

2023-11-112

Demande pour les paniers de Noël

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

De faire un don de 200\$ au Regroupement d'Entraide Sociale du Témiscamingue pour les paniers de Noël.

2023-11-113

Vœux de Noël CKVM

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

D'accepter l'offre de CKVM pour les vœux de Noël au montant de 280\$, taxes non incluses, pour 25 messages.

Dossier MRC :

Discussion sur divers sujets :

-Budget 2024 MRC

-Logement sociaux

-Sûreté du Québec, services offerts

-Résidences pour personnes âgées

-Vidéotron

Informations :

Souper de Noël pour les élus, employés et conjoints

Le comité autorise la directrice à vérifier avec le Shack (si disponible) ou à la salle municipale. Le conseil paye pour le repas mais pas la boisson.

2023-11-114

Cadeaux de Noël des employés

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

D'offrir un cadeau de 50\$ à chacun des employés du comité municipal.

D'autoriser la directrice pour l'achat de ces cadeaux.

2023-11-115

Considérant qu'il y a un groupe de bénévoles qui fabrique depuis plusieurs années des décorations de Noël pour embellir notre village;

Considérant que le groupe fourni lui-même la peinture et le bois;

Il est proposé par Jocelyn Côté

Et résolu unanimement

D'offrir un montant de 500\$ à ce groupe pour défrayer les coûts de peinture et de bois.

Que les dépenses soient autorisées par la directrice et qu'une facture de commerce de la région lui soit présentée.

Informations :

Lecture d'une lettre reçue par courriel d'un citoyen de la Baie McAdam en date du 29 novembre 2023.

Le citoyen ne pouvait être présent, il nous a fait parvenir plusieurs questionnements :

« -Demande pour que les procès-verbaux de nos réunions du 25 octobre et du 29 novembre soient affichés en ligne au plus tard le 29 janvier 2024.

Réponse du CMLI : Les procès-verbaux sont envoyés à la Société de Développement du Témiscamingue (SDT) qui héberge notre site web et s'occupe de faire les ajouts et les corrections à notre site. Le procès-verbal du 29 novembre sera envoyé seulement après son adoption à la réunion de décembre et par la suite ensuite acheminée à la SDT.

-Demande pour que les procès-verbaux soient affichés en ligne en anglais et français.

Réponse du CMLI : Depuis le 1^{er} juin 2023, tous les documents officiels doivent être exclusivement en français incluant les procès-verbaux. Voir la loi 96 de l'Office québécoise de la langue française.

-Demande pour avoir la liste des fonctionnaires et conseillers municipaux qui auraient entendu un enregistrement avec la voix du citoyen lors de la réunion du 25 octobre 2023.

Réponse du CMLI : Le conseil n'a pas à vous fournir l'adresse des élus et fonctionnaires sans leur consentement. De plus, aucun enregistrement n'a été présenté en séance publique.

-Demande pour que l'enregistrement n'existe plus et a été totalement supprimé des fichiers conservés par le canton de Laniel et ne seront plus utilisés à l'avenir pour diffamer le citoyen et sa famille.

Réponse du CMLI : L'enregistrement a été supprimé des archives et de tout autre répertoire du Comité Municipal de Laniel.

-Demande pour supprimer tous les fichiers enregistrés sans le consentement des contribuables qui pourraient être en possession des employés de la ville.

Réponse du CMLI : Le Comité Municipal ne possède aucun enregistrement.

-Demande de reconnaissance que les enregistrements inappropriés sans consentement ne faisaient pas partie des tâches des inspecteurs nommés par la ville dans le passé ni à l'avenir.

Réponse du CMLI : Le Comité Municipal doit procéder à des vérifications auprès de son contentieux sur la présente demande.

-Demande pour que toutes les parties travaillent ensemble pour reformuler le règlement sur les inspections.

Réponse du CMLI : La réglementation concernant les inspections municipales relève du Code municipal du Québec et de lois connexes. Le Comité municipal de Laniel n'a pas un pouvoir de modification sur le code municipal du Québec.

Informations :

Reçu une lettre d'une citoyenne de Laniel.

Les questionnements ont été posés durant la période de questions de l'assistance.

Informations :

À la suite d'un questionnement d'un membre du conseil sur l'utilisation de Teams durant les réunions, la directrice de la MRC nous informe que depuis le décret de la Covid, ce n'est plus permis d'assister à distance à une réunion du conseil.

Informations :

Sylvain Denis nous informe qu'il a été signer des papiers qui confirment la dissolution de Ressources Faniel.

Informations :

Jocelyn fait la demande pour installer un panneau de bruit par les gros camions pour l'entrée sud du village. Accepté.

Informations :

Discussion sur l'entente entre l'inspecteur municipal et le CMLI pour son salaire 2024.

Informations :

Période de questions de l'assistance

-Questionnement sur le dossier du citoyen de la Baie McAdam

Informations :

Prochaine réunion : mercredi le 20 décembre 2023 à 17 hrs 30

2023-11-116

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Christine Morin et résolu unanimement

De lever l'assemblée, il est 21 h 35

Marc Girard, président

Susie Trudel, dg